



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 86302

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant les nouvelles mesures pour sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Afin de permettre l'accès des jeunes à de nouveaux droits, le CESE souhaite ouvrir la prime d'activité aux jeunes ayant un contrat de travail aux mêmes conditions que les autres publics, sans discrimination et de les informer de ce nouveau droit. D'ailleurs, le rapporteur suggère de rendre effectif le droit à la qualification et à la formation (intégrant le versement d'une dotation formation en contrepartie de l'engagement du jeune dans un accompagnement individualisé) et d'engager une étude d'impact sur un éventuel assouplissement des critères du revenu de la solidarité active socle (RSA), afin qu'il soit accessible aux jeunes qui en ont besoin dès 18 ans. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86302

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5838

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)